

Société civile immobilière
34 SJV
au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 Place d'Aligre
75012 PARIS
RCS 453 183 725

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 19 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, et le dix-neuf juillet à onze heures, les associés de la société civile immobilière se sont réunis au 14 rue Bertrand de l'Isle à Balma (31130) en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur GELIS Gérard, propriétaire de 3 parts, ci	3 parts
- Madame GELIS Laurence, propriétaire de 110 parts, ci	110 parts
- Madame Sarah SIVADE, née GELIS, propriétaire de 110 parts, ci	110 parts
- Madame Marie ALSINA, née GELIS, propriétaire de 110 parts, ci	110 parts
- La société civile MERCIER HOLDING PATRIMOINE (RCS TOULOUSE 879 849 354), propriétaire de 333 parts, ci représentée par son gérant, Monsieur Christian MERCIER	333 parts
- La société civile BCCE PARTICIPATION (RCS TOULOUSE 451 198 832), propriétaire de 332 parts, ci représentée par son gérant, Monsieur Benoît PUJOL-SOULET	332 parts
- Monsieur HALLOT Thierry, propriétaire de 2 parts, ci	2 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social	1.000 parts

Monsieur Gérard GELIS préside la séance en qualité gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent mille parts sociales, soit la totalité des parts composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut

valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance ;
- le texte de la résolution proposée ;

Ces mêmes documents ont été tenus au siège social à la disposition des associés qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Modification permanente de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article 24 des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide la modification permanente de la date de clôture de l'exercice social. La nouvelle date de clôture sera fixée au 31 août de chaque année. La prochaine date de clôture sera le 31 août 2025. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de huit mois, jusqu'au 31 août 2025.

En conséquence, l'article 24 des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 24 – Exercice social

La première année sociale a pris fin le 31 décembre 2004. Suite à la modification statutaire du 19 juillet 2025, l'exercice social se termine désormais le 31 août de chaque année (et ce, à compter de l'exercice exceptionnel allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 août 2025). L'exercice social commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août de chaque année. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

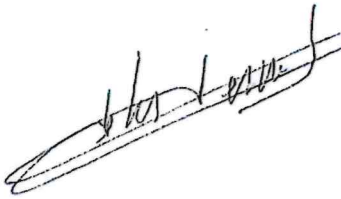
L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 15.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents ou représentés.

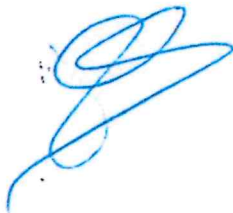
Monsieur Gérard GELIS,
Gérant associé



Madame Laurence GELIS,
Associée



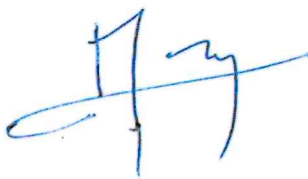
Madame Sarah SIVADE,
Associée



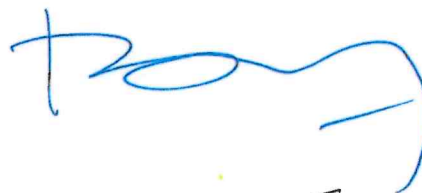
Madame Marie ALSINA,
Associée



Monsieur Thierry HALLOT,
Associé



La société BCCE PARTICIPATION,
Associée,
Représentée par Monsieur Benoît PUJOL-SOULET



La société MERCIER HOLDING PATRIMOINE
Associée,
Représentée par Monsieur Christian MERCIER

